



**DECLASSIFIÉ\***  
**AS/Mon(2014) 16**  
25 août 2014  
fmondoc16\_2014  
or. anglais.

**Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du  
Conseil de l'Europe (commission de suivi)**

## **Respect des obligations et engagements de l'Ukraine**

### **Note d'information des corapporteuses sur leur visite d'information à Kiev et Odessa (du 7 au 11 juillet 2014)**

Corapporteuses : M<sup>me</sup> Mailis REPS (Estonie, Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) et  
M<sup>me</sup> Marietta de Pourbaix-Lundin (Suède, Groupe du Parti Populaire Européen)

Ce document est publié sur le site web extranet de l'APCE (accès réservé aux membres de l'APCE) :  
<http://assembly.coe.int/extranet>. Le personnel de l'Unité de technologie de l'information de l'APCE  
([it.unit@coe.int](mailto:it.unit@coe.int)) reste à votre disposition pour toute assistance technique.

---

\* Document déclassifié par la Commission lors de sa réunion du 3 septembre 2014.

## I. Introduction

1. Cette visite avait pour but principal de recueillir des informations actualisées sur les développements les plus récents en Ukraine, notamment concernant le programme de réforme crucial lancé par le Gouvernement du Président Porochenko mais aussi le conflit en cours dans l'Est du pays. En outre, au cours de cette mission, nous nous sommes rendus à Odessa où nous avons discuté des relations entre les différents groupes ethniques de la région et des enquêtes sur les événements tragiques du 2 mai 2014 qui ont provoqué la mort de 46 personnes<sup>1</sup>. Du fait de sa grossesse avancée, M<sup>me</sup> Reps n'a pas pris part à la visite proprement dite.

2. Au cours de notre visite, nous avons rencontré notamment, au sein de la Verkhovna Rada, les chefs des Partis Batkivtchina et OUDAR, du Groupe parlementaire « Développement économique », du Parti Svoboda, du Parti communiste d'Ukraine et du Groupe parlementaire « Ukraine souveraine européenne » ; le président du Service de sécurité d'Ukraine ; la commissaire présidentielle pour le règlement pacifique de la situation dans les régions de Donetsk et de Louhansk ; le président de la Commission des Affaires juridiques de la Verkhovna Rada ; M. Rinat Akhmetov ; les chefs ou représentants de la délégation de l'Union européenne à Kiev, de la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine, du HCR et de la Mission d'observation des droits de l'homme de l'Onu ; le représentant de la présidence de l'OSCE à Kiev ; des spécialistes du droit constitutionnel ; des représentants de la société civile ; des organisations ethniques et religieuses à Kiev et à Odessa ; la Commission civile d'enquête sur les événements du 2 mai 2014 et le vice-gouverneur et président du Conseil régional d'Odessa. Le programme de la visite est joint en annexe tout comme la déclaration publiée au terme de la visite

3. Nous tenons à remercier la Verkhovna Rada ainsi que le chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev et son secrétariat pour le programme et l'assistance aimablement fournie à notre délégation.

## II. Programme de réforme et élections

4. Le 27 juin 2014, le lendemain de son discours devant l'Assemblée parlementaire à Strasbourg, le Président Porochenko a signé l'Accord d'association, y compris un Accord d'association et de libre-échange complet et approfondi (DCFTA) avec l'Union européenne, dont le report par l'ex-Président Ianoukovitch avait déclenché les manifestations de l'Euromaïdan. Comme indiqué dans le discours de M. Porochenko devant l'Assemblée, l'application de l'Accord d'association est considérée comme le principal moteur et principe directeur de la mise en œuvre du programme de réforme du Président et de son administration.

5. Dans la Résolution 1988 (2014), adoptée le 9 avril 2014, l'Assemblée a souligné qu'il était prioritaire de procéder à une réforme constitutionnelle globale afin d'instaurer un meilleur équilibre entre les pouvoirs du président et du corps législatif, de remédier aux lacunes de la Constitution actuelle et de mettre le cadre constitutionnel pleinement en accord avec les normes européennes. En outre, l'Assemblée a appelé à l'adoption rapide d'un code électoral unifié sur la base duquel de nouvelles élections législatives devraient être organisées dès que ce sera possible sur les plans technique et politique.

6. Soulignant que les réformes constitutionnelles et électorales doivent être les priorités immédiates des autorités ukrainiennes, l'Assemblée a également appelé à envisager d'urgence des réformes judiciaires de grande ampleur ainsi que la décentralisation du gouvernement, dont le renforcement des autorités locales et régionales.

7. Le Conseil de l'Europe a élaboré, en étroite coopération avec les autorités de Kiev, un plan d'action spécial pour l'Ukraine dont l'objectif est d'aider les autorités à mettre en œuvre les réformes et à élaborer les projets de loi voulus.

8. Suite aux changements intervenus en février, la Verkhovna Rada a décidé à l'unanimité de réformer la Constitution. Un groupe de travail spécial a été créé pour élaborer les amendements constitutionnels. Ce groupe de travail, composé de représentants de tous les groupes politiques siégeant au Parlement, a organisé des consultations avec des universitaires et des experts mais n'aurait pas consulté largement les groupes et organisations de la société civile. Il était, à l'origine, prévu que ce groupe achève ses travaux à temps pour que les amendements constitutionnels soient adoptés avant l'élection présidentielle ou, au plus tard, avant les vacances parlementaires d'été, ce qui aurait permis l'adoption des amendements constitutionnels à la fin de l'année 2014 ou au début de 2015.

---

<sup>1</sup> Le nombre exact de victimes est un sujet de controverses et un enjeu dans la guerre de l'information en cours concernant la situation en Ukraine. Les chiffres donnés ici se fondent sur les informations fournies par des organisations de la société civile dignes de confiance.

9. Selon les informations disponibles, le groupe de travail avait achevé ses travaux lorsque le Président Porochenko nouvellement élu a fait savoir qu'il estimait que son administration devait prendre la direction du processus de réforme constitutionnelle compte tenu de sa légitimité découlant du soutien massif dont il avait bénéficié lors de l'élection présidentielle. Le projet parlementaire de réforme constitutionnelle a donc été ultérieurement supprimé de l'ordre du jour de la Verkhovna Rada.

10. L'administration présidentielle a préparé un projet de réforme constitutionnelle qui a été soumis à la Verkhovna Rada le 3 juillet 2014. Malheureusement, les représentants des organisations de la société civile et les spécialistes du droit constitutionnel que nous avons rencontrés nous ont informés que très peu de consultations entre l'administration présidentielle, la société civile et les experts en droit constitutionnel avaient eu lieu, si tant est même qu'il y en ait eu. Dans ce contexte, nous tenons à souligner qu'il est essentiel qu'une réforme constitutionnelle soit fondée sur des consultations publiques à grande échelle et sur le plus large consensus possible au sein de la société. Les autorités ont indiqué qu'elles réviseront les amendements constitutionnels sur la base des commentaires formulés par les partis politiques et les partenaires internationaux comme la Commission de Venise. Nous exhortons les autorités à veiller à ce que la société civile soit consultée sur la révision des amendements et que les résultats fassent l'objet d'une véritable concertation publique.

11. Les amendements constitutionnels proposés par le Président Porochenko ne représentent qu'une réforme partielle de la Constitution. Ils ne portent pas sur certains domaines pourtant importants, tout particulièrement la magistrature et le système judiciaire. Il convient de noter qu'à plusieurs reprises, l'Assemblée a souligné que des amendements constitutionnels s'imposaient pour réformer la magistrature et le système judiciaire afin de les mettre en conformité avec les normes et principes européens.

12. Point positif, les amendements constitutionnels proposés supprimeront les pouvoirs de supervision du Procureur général, ce qui est une recommandation de longue date de l'Assemblée entre autres. S'ils sont adoptés, ils ouvriront la voie à l'adoption tant attendue d'une nouvelle loi sur le Parquet qui, élaborée avec le concours du Conseil de l'Europe, est pendante devant le Parlement. Toutefois, au cours de notre visite, nous avons été informés que le nouveau Procureur général souhaitait présenter son propre projet de loi pour la réforme du Parquet et pourrait décider de le faire. Nous espérons que la réforme du Parquet sera adoptée sans délai car c'est une composante essentielle de la réforme indispensable du système judiciaire en Ukraine.

13. Les amendements constitutionnels proposés maintiennent le système politique mi-parlementaire mi-présidentiel de 2004 mais renforcent considérablement les pouvoirs du Président. En même temps, plusieurs points, qui, dans la Constitution de 2004, avaient donné lieu à des conflits systématiques au sein de l'exécutif et entre l'exécutif et le Parlement ont été clarifiés, ce qui renforce la stabilité du système politique.

14. Comme prévu, le projet d'amendements constitutionnels propose une nette évolution vers la délégation de compétences de l'Etat aux communes et aux districts qui éliront leurs propres organes exécutifs. Les amendements constitutionnels suppriment le poste de gouverneur en tant que représentant du gouvernement central dans les régions mais instaurent la fonction de représentant du Président investi principalement d'un rôle de supervision au niveau de l'administration locale. Sa mission et ses compétences exactes doivent être encore précisées pour éviter de donner lieu à des conflits entre les administrations locale et centrale. Il convient de saluer la volonté politique manifeste des autorités actuelles de réellement décentraliser les compétences de l'Etat et de renforcer les autorités locales.

15. Le projet d'amendements à la Constitution a été adressé à la Commission de Venise pour avis. La Commission de Venise devrait adopter l'avis demandé lors de sa session plénière d'octobre 2014.

16. Il ressort de nos entretiens avec les groupes parlementaires que les amendements constitutionnels proposés ne recueillent qu'un soutien limité sous leur forme actuelle. De nombreux partis s'opposent à certains d'entre eux et ont annoncé qu'ils élaboraient actuellement des contre-propositions. De même, les organisations de la société civile ont critiqué des éléments du projet ainsi que le manque de transparence lors du processus de rédaction.

17. Nous exhortons vivement le Président à réviser les amendements proposés sur la base d'un processus de consultation incluant la société civile, les groupes politiques et d'autres parties prenantes afin d'adopter une proposition globale de réforme constitutionnelle qui porte sur tous les domaines où la Constitution actuelle présente des lacunes bien connues. Il y a lieu de croire que les autorités en place prévoient de réformer la Constitution en plusieurs étapes. Cependant, d'après nos entretiens, il semble que les autorités n'auront, en réalité, qu'une seule chance de réformer convenablement la Constitution car

l'enthousiasme pour de multiples trains de réforme constitutionnelle parmi les groupes parlementaires, dont ceux qui sortiront probablement renforcés des prochaines élections, est pour le moins limité.

18. Le Président Porochenko a indiqué qu'il convoquera des élections législatives anticipées, très probablement en octobre 2014.<sup>2</sup> Dans notre dernier rapport soumis à l'Assemblée, nous avons appelé à des élections législatives anticipées dès que ce sera politiquement et techniquement possible afin de garantir la meilleure représentativité possible de la Verkhovna Rada, indispensable à l'unité et à la stabilité du pays. Cette position a été soutenue par l'Assemblée dans sa Résolution 1988 (2014). Toutefois, nous tenons à mettre en garde contre la tenue d'élections législatives anticipées tant que l'Est du pays restera en état d'insurrection armée. Quelles que soient les faiblesses du Parlement actuel, il a été élu par des citoyens de l'Est comme de l'Ouest du pays. L'organisation d'élections anticipées dans les circonstances actuelles pourrait, en pratique, priver du droit de vote une grande partie de la population de la région orientale du pays, ce qui serait néfaste à la stabilité politique interne du pays. Si des élections sont organisées, il conviendra de prendre des mesures claires comme la création de circonscriptions régionales multiples (voir ci-dessous) pour s'assurer que la nouvelle Verkhovna Rada sera pleinement représentative de l'ensemble des citoyens ukrainiens.

19. L'Assemblée a appelé les autorités à veiller à ce qu'un nouveau code électoral unifié, susceptible de recueillir le consensus le plus large possible parmi les forces politiques du pays, soit adopté avant les prochaines élections législatives. Au cours de notre visite, il est apparu clairement que les autorités comme le Parlement n'envisageaient pas de procéder à une réforme électorale globale, ni d'adopter un code électoral unifié. La seule réforme prévue avant les prochaines élections législatives est l'adoption d'un système électoral à la proportionnelle reposant sur des listes de parti ouvertes. Nous recommandons vivement de fonder ce système sur des circonscriptions régionales multiples (et donc sur des listes de candidats) et non pas sur une circonscription nationale unique. Dans le second cas, en effet, il pourrait en résulter un parlement qui serait dominé par des structures de parti centralisées à Kiev, ou serait perçu comme tel, et ne serait pas considéré comme réellement représentatif des intérêts de l'ensemble des citoyens de toutes les régions d'Ukraine. A cela s'ajouteraient les difficultés déjà signalées, dans le contexte actuel, pour organiser des élections dans l'Est du pays.

20. Dans le rapport que nous avons soumis à l'Assemblée en avril 2014, nous avons affirmé qu'il y avait actuellement une unique fenêtre d'opportunité pour mener des réformes constitutionnelles et électorales. Toutefois, il est manifeste que cette fenêtre se referme rapidement et qu'il y a eu peu d'avancées jusqu'ici. Le Président doit donner un nouvel élan à son programme de réforme pour saisir cette rare occasion qui lui est donnée de véritablement réformer la société ukrainienne.

### III. Parti communiste

21. Se référant au soutien supposé du Parti communiste ukrainien à l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie et au soulèvement armé dans les oblasts de Donetsk et Louhansk, ce que le Parti réfute, le ministère de la Justice a entrepris d'étudier officiellement la possibilité de demander aux tribunaux d'interdire le Parti communiste. Le 7 juillet 2014, le ministère de la Justice a introduit en bonne et due forme une demande d'interdiction du Parti devant le Tribunal de Kiev. Chaque fois que nous en avons eu l'occasion au cours de notre visite, nous avons affirmé notre opposition à une interdiction officielle du Parti communiste ukrainien. Selon nous, c'est aux électeurs ukrainiens de décider, dans le cadre d'élections démocratiques, si le Parti communiste ukrainien a encore sa place et un rôle à jouer dans le paysage politique. Nombre de nos interlocuteurs au sein de la Verkhovna Rada ont soutenu notre position, tout en indiquant que plusieurs groupes politiques étaient divisés sur la question, qui est très sensible et suscite beaucoup d'émotions dans le contexte actuel. Au moment où nous rédigeons cette note, le Tribunal n'a pas encore tranché et le Parti communiste continue d'être un parti en activité, juridiquement reconnu.

22. Suite au changement de pouvoir à Kiev, neuf membres du Parlement affiliés au Parti communiste ont quitté le groupe du Parti communiste, réduisant sa taille de 32 à 23 membres. Selon le Règlement du Parlement, l'effectif minimal d'un groupe doit être de 15 membres. Le 22 juillet 2014, la Verkhovna Rada a adopté, par 232 voix pour, un amendement au Règlement qui permet au Président du Parlement de dissoudre un groupe politique dont les effectifs ne correspondent plus au nombre initial de membres. Sur cette base, le Président du Parlement, M. Turchynov, a dissous le groupe du Parti communiste le 24 juillet 2014. Il est important de noter que les députés du Parti communiste continuent de siéger au Parlement et de jouir des privilèges accordés aux députés en Ukraine. Le Parti lui-même n'est pas interdit. Toutefois, en tant que groupe parlementaire, il a perdu les privilèges et les ressources accordés par la Verkhovna Rada aux groupes parlementaires. Nous n'avons pas encore reçu le texte exact des

---

<sup>2</sup> Le 25 août, le Président Porochenko a dissous le parlement et a annoncé des élections législatives pour le 26 octobre 2014.

changements apportés au Règlement du Parlement mais, en attendant de le recevoir et de l'analyser, il semble que, dans l'esprit au moins, la dissolution du groupe du Parti communiste soit contraire aux principes démocratiques communément admis.

#### **IV. Développements concernant l'insurrection armée en Ukraine orientale**

23. La situation concernant l'insurrection armée dans l'Est de l'Ukraine change tous les jours et sort du cadre de la présente note. Toutefois, il convient de faire cinq brèves remarques générales sur l'évolution du conflit.

24. La nature du conflit a considérablement changé depuis que la Fédération de Russie fournit aux forces séparatistes un armement lourd sophistiqué comme des pièces d'artillerie, des tanks et des missiles sol-air. L'introduction, dans le conflit, d'armes de ce type auxquelles les forces armées ukrainiennes ripostent de la même façon, a accru de manière exponentielle la létalité du conflit et les risques de dommages collatéraux parmi les civils. L'affligeante destruction du vol MH17 de la compagnie aérienne malaisienne, une semaine après notre visite sur place, par un missile antiaérien qui, de l'avis général, a été lancé du territoire occupé par les rebelles, en témoigne.

25. Le chef du Service de sécurité d'Ukraine (SBU), que nous avons rencontré, nous a fourni des informations prouvant la large participation de spécialistes et de volontaires de l'armée russe ainsi que la fourniture aux forces séparatistes d'un arsenal de plus en plus lourd et sophistiqué par la Russie. De nombreux gouvernements occidentaux ont fait état d'informations similaires, ce qui démontre l'implication persistante de la Russie dans le conflit. Le SBU est particulièrement préoccupé par le fait qu'il a observé, et déjoué, un nombre croissant de tentatives pour provoquer des affrontements et susciter des mouvements séparatistes dans d'autres parties de l'Ukraine sud-orientale, notamment à Odessa. Selon le SBU, il y a des arrestations assez régulières de petits groupes d'individus, qui seraient, pour beaucoup d'entre eux, des citoyens russes équipés d'armes et d'explosifs, en dehors de la zone où a lieu l'insurrection armée. Ces tentatives signalées d'étendre l'insurrection au-delà des régions de Donetsk et Louhansk et notamment jusqu'à Odessa nous inquiètent beaucoup étant donné qu'Odessa est proche de la région transnistrienne de la Moldova.

26. Les organisations internationales des droits de l'homme, en particulier Amnesty International, ont recensé le nombre croissant de violations graves des droits de l'homme perpétrées par les forces séparatistes comme des extorsions, des enlèvements et des exécutions extrajudiciaires. Récemment, nous avons été informés d'un nombre de plus en plus grand d'extorsions, d'arrestations illégales et d'autres violations des droits de l'homme commises par des bataillons d'autodéfense volontaires qui se battent aux côtés de l'armée ukrainienne régulière. Ces violations des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs, doivent être condamnées le plus fermement possible.

27. La façon dont les combats sont menés dans les zones d'habitation, du fait également de l'apport précité d'armement lourd sophistiqué, soulève des questions sous l'angle des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Les deux camps utiliseraient sans discrimination des armes lourdes comme des roquettes Grad contre des cibles civiles. Les rebelles auraient mis en place des installations militaires et des campements dans et autour des établissements scolaires, des jardins d'enfants et des hôpitaux, ce qui, si tel était le cas, constituerait une violation flagrante du droit international. Nombre de ces actions, ainsi que les violations des droits de l'homme mentionnées au précédent paragraphe, pourraient être apparentées à des crimes de guerre. En l'espèce, il importe de relever que le Gouvernement néerlandais a fait savoir qu'il entendait poursuivre en justice les auteurs de la destruction du vol MH17 pour crime de guerre.

28. L'ampleur des conséquences humanitaires de l'insurrection ainsi que le nombre de PID s'accroît tous les jours. Or, le HCR nous a informés que jusqu'à présent, des fonds internationaux très limités, si tant est même qu'il y en ait, ont été mis à la disposition des autorités ukrainiennes, du HCR ou d'autres organisations humanitaires internationales pour faire face comme il convient à cette situation.

#### **V. Odessa**

29. Odessa a une importance stratégique considérable en tant que ville portuaire de la mer Noire et voie d'accès à la frontière avec la Transnistrie qui est, de fait, sous contrôle russe. A Odessa, les Russes de souche représentent une minorité d'environ 30 % de la population. Le pourcentage de Russes de souche dans l'oblast d'Odessa est bien plus faible. Compte tenu de sa proximité avec la Roumanie et la République de Moldova, l'oblast d'Odessa compte une importante minorité d'origine roumaine. Malgré l'agitation initiale, le calme règne à Odessa qui soutient fermement l'unité de l'Etat ukrainien. Le 2 mai 2014, les manifestations d'Odessa ont pris un tour violent, engendrant une tragédie qui a coûté la vie à au moins 42 personnes.

Parmi elles, 37 étaient des manifestants pro-Russes qui ont péri dans l'incendie de la Maison des syndicats auquel les réseaux sociaux et les médias russes ont accordé une attention majeure.

30. En avril, les tensions se sont aggravées à Odessa, faisant craindre que l'insurrection armée ne s'étende à cette ville. Un camp de toile permanent de manifestants pro-Russes a été dressé sur l'une des principales places d'Odessa proche de la Maison des syndicats. En même temps, des manifestations de partisans de l'unité ont été régulièrement organisées pour apporter un soutien aux nouvelles autorités de Kiev. Les conditions susceptibles de déboucher sur des incidents violents étaient manifestement réunies.

31. Le 2 mai 2014, une manifestation en faveur de l'unité nationale a été programmée avant le match de football entre le FC Chornomorets d'Odessa et le FC Metalist de Kharkiv. Un petit groupe de militants du Parti « Secteur Droit » a également participé à cette manifestation mais, selon les informations disponibles, la majorité des manifestants étaient des citoyens ordinaires. Ce rassemblement, estimé à 1 500 personnes, s'est heurté à un groupe d'environ 300 pro-Russes qui étaient armés de gourdins et de boucliers. La police ne serait pas intervenue lorsque ce groupe a agressé les manifestants favorables à l'unité. La tension est montée d'un cran et des coups de feu ont été tirés, tuant au moins cinq<sup>3</sup> partisans de l'unité, selon les informations dont on dispose. Suite à l'agression dont ils ont été victimes, les partisans de l'unité se sont rendus place Koulikovo dans l'intention de faire évacuer le camp pro-Russes qui s'y était installé. Débordés par les partisans de l'unité, les pro-Russes se sont repliés dans la Maison des syndicats située sur la place Koulikovo.

32. L'enchaînement exact des événements est flou mais il est clair que les deux camps se sont bombardés de pierres et de cocktails Molotov. Au cours de ces affrontements, un incendie a éclaté au deuxième étage de la Maison des syndicats et s'est rapidement propagé au troisième étage. Les pompiers seraient arrivés tardivement et n'auraient pu s'approcher du brasier compte tenu du grand nombre de personnes présentes à l'extérieur. A la fin de la journée, 37 personnes au moins avaient péri dans l'incendie, la plupart par asphyxie/intoxication au monoxyde de carbone et plusieurs d'entre elles en se défenestrant pour échapper aux flammes.

33. Les réseaux sociaux et les médias russes ont prétendu que le nombre réel de morts engendré par cette tragédie était considérablement plus élevé et de nombreuses théories du complot ont circulé, aggravant les tensions autour de cet événement tragique.

34. Les autorités ont lancé une enquête sur les causes de cette tragédie et le déroulement exact des événements de cette journée. En outre, l'enquête sur cette tragédie a été intégrée au mandat du Comité consultatif international créé par le Conseil de l'Europe. De nombreux interlocuteurs, de différents bords et pour des raisons diverses, ont déclaré douter que les autorités mènent une enquête impartiale et transparente sur ces événements. Dans ce contexte, une enquête qui mérite d'être signalée a été entreprise par la société civile ; elle est menée par un groupe d'experts issus des communautés aussi bien russe qu'ukrainienne d'Odessa et vise à rendre compte, de manière indépendante et impartiale, des événements du 2 mai 2014 ainsi que des allégations formulées dans ce contexte. Alors que le rapport de cette commission d'enquête de la société civile n'est pas encore finalisé, il y a lieu de croire que les nombreuses allégations et théories du complot qui ont circulé n'étaient pas fondées. Les recherches de la commission concernant les origines de cette tragédie seraient axées sur ce qui semble être une action quasi criminelle des forces de police qui n'ont pris aucune mesure appropriée face aux événements qui se sont produits ce jour-là.

35. Lors de nos rencontres avec les représentants des organisations de minorités, tous les participants sont convenus que les relations intercommunautaires sont généralement bonnes même si des malentendus peuvent parfois engendrer des tensions. A cet égard, les événements du 2 mai ont servi d'avertissement et les autorités ainsi que les organisations de minorités jouent à présent un rôle beaucoup plus préventif pour éviter toute tension et régler les questions risquant d'engendrer le mécontentement. En conséquence, malgré plusieurs tentatives de tiers pour susciter des tensions et des conflits<sup>4</sup>, les relations sont bonnes et la situation générale est calme. Dans le contexte des événements tragiques du 2 mai 2014, la situation actuelle à Odessa, même si certaines tensions existent encore, peut être considérée comme plutôt satisfaisante.

36. Nous avons l'intention de nous rendre de nouveau en Ukraine fin septembre ou début octobre et envisageons d'inclure, à cette occasion, une nouvelle visite à Odessa pour assurer le suivi des questions que nous avons examinées au cours de la présente visite.

---

<sup>3</sup> Nous avons fait le maximum pour donner des chiffres exacts mais nous tenons à souligner que tous sont contestés par les différentes parties en présence et ne peuvent pas toujours être vérifiés de manière indépendante.

<sup>4</sup> Confirmées à la fois par les autorités et des interlocuteurs internationaux.

## ANNEXE 1

**Programme de la visite d'information à Kiev et à Odessa (8–11 juillet 2014)**

Corapporteuses : Mme Mailis Reps, Estonie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe<sup>5</sup>  
Mme Marietta de Pourbaix-Lundin, Suède, Groupe du Parti populaire européen

**mardi 8 juillet 2014**

08h30–09h30 Petit-déjeuner de travail avec les représentants des organisations internationales

- Juan Manuel Vipaplana Lopez, Délégation de l'Union européenne ;
- Amb. Ertugrul Apakan, Mission d'observation spéciale de l'OSCE et Onur Ozceri, Conseiller spécial;
- Franz Schneider, Chargé d'affaires a.i., Ambassade de Suisse en Ukraine, Présidence de l'OSCE;
- Oldrich Andrysek, Représentant régional de l'UNHCR;
- Armen Harutyunyan, Mission d'observation des Nations Unies des droits de l'homme

09h30 Briefing par Vladimir Ristovski, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev

10h00–11h30 Table ronde avec les organisations de la société civile sur les droits de l'homme et le dialogue national:

- Mme Olga Budnyk, représentante de l'Institut des études politiques;
- Mme Hanna Hopko, militante de « *Civil Sector* »;
- Mme Svetlana Zalishchuk, *Nouveau citoyen*;
- Mme Oksana Romaniuk, Directrice de l'Institut des médias;
- Mme Tanya Mazur, Directrice d'Amnesty International en Ukraine;
- M. Arkadiy Buschenko, *Helsinki Human Rights Protection Union*;
- M. Olexander Solontay, *Force du Peuple*;
- Mme Oleksandra Matviychuk, Chef du Conseil, Centre des libertés civiles

11:30–13:00 Table ronde avec des experts en démocratie et en droit constitutionnel sur les projets de Constitution et de code électoral :

- M. Oleksandr Chekmyshev, *Comité pour l'égalité d'accès*, Directeur;
- M. Oleksandr Chernenko, Chef du Comité des électeurs d'Ukraine;
- M. Denys Kovryzhenko, IFES, Conseiller juridique;
- M. Yuriy Kliyuchkovski, Président, Institut de la loi électorale;
- M. Igor Koliushko, Président du Conseil, Centre des réformes politiques et juridiques;
- Prof., Dr. Mykola Ivanovych Koziubra, Chef du département de philosophie juridique et de droit constitutionnel, Académie de Kiev-Mohyla, Juge à la Cour constitutionnelle de 1996 à 2003;
- Prof., Dr. Stanislav Shevchuk, Département de philosophie juridique et de droit constitutionnel, Académie de Kiev-Mohyla

14:00–15:00 Rencontre avec **M. Forke Calisto**, Représentant des Témoins de Jéhovah

17:00–18:00 Rencontre avec **M. Rinat Akhmetov**

**mercredi 9 juillet 2014**

Rencontres organisées par la Verkhovna Rada :

10:00–10:30 Rencontre avec **M. Andriy Shevchenko**, Représentant du parti Batkivschyna

11:10–11:40 Rencontre avec **M. Vitaliy Kovalchuk**, Chef du parti UDAR

<sup>5</sup> Mme Reps n'a pas participé à cette visite.

- 11:45–12:15 Rencontre avec **M. Anatoliy Kinah**, Chef du groupe parlementaire « Développement économique »
- 12:20–12:50 Rencontre avec **M. Taras Osaulenko**, Représentant du parti Svoboda
- 14:10–14:40 Rencontre avec **M. Igor Eremeev**, **M. Yaroslav Moskalenko** et **M. Oleksandr Doniy**, Représentants du groupe parlementaire « Ukraine souveraine européenne »
- 14:40–15:20 Rencontre avec **M. Yevhen Marmazov**, représentant du Parti communiste de l'Ukraine
- 19:30 Départ pour Odessa

**jeudi 10 juillet 2014**

**A Odessa**

- 09:30–10:30 Rencontre avec les ONGs des minorités nationales (organisée par le bureau du CdE à Kiev)
- M. Anatoliy Fetesku, Président de la Société pan-ukrainienne pour la culture nationale moldave ;
  - M. Anton Kisse, Président de l'Association des Bulgares en Ukraine ;
  - M. Petro Volkov, Président de la Société nationale et culturelle gagaouze « Birlik » ;
  - M. Vasyl Simvulidi, Président de la Communauté régionale grecque G. Marazli ;
  - Mme Alla Krukovska, Présidente de la Société régionale pour la culture nationale allemande "Wiedergeburt" ;
  - M. Anatoliy Popesku, Président de l'Association régionale pour la culture nationale roumaine "Bessarabia" ;
  - M. Tadeush Zalucki, Président de l'Union des Polonais en Ukraine, Division A. Mitskevych ;
  - M. Fedir Kovalevych, Président de l'Union nationale et culturelle des citoyens "Bilorus" ;
  - M. Dmytro Gutakhov, Président de l'Association « Ukraine – Israël » ;
  - Mme Natalia Goriaynova-Tsurkanenko, Présidente de la Communauté nationale russe « Rusich » ;
  - Mme Anna Illinichna Rofe, Communauté Karaïmes ;
  - M. Roman Markovych Shwartsman, Président (Yiddish) de l'Association des juifs, anciens prisonniers de ghetto et de camps de concentration.
- 10:30–11:30 Rencontre avec la Commission d'enquête de la société civile sur les événements du 2 mai 2014
- 12:00–13:30 Rencontre avec le Vice-gouverneur et Président du Conseil régional d'Odessa
- 14:30–15:30 Rencontre avec le chef de la mission d'observation des Nations Unies des droits de l'homme à Odessa
- 15:30–16:30 Rencontre avec M. Kivalov, Président de la commission des questions juridiques de la Verkhovna Rada

**vendredi 11 juillet 2014**

- 08:40 Retour à Kiev
- 10:00–10:40 Rencontre avec **M. Valentyn Nalyvaichenko**, Chef des services secrets ukrainiens
- 12:00 Rencontre avec **Mme Iryna Gerashchenko**, Commissaire présidentielle pour le règlement pacifique de la situation dans les régions de Donetsk et Luhansk



## ANNEXE 2

**Appel à un nouvel élan pour des réformes en Ukraine**

*Déclaration publiée le 16 juillet 2014*

Strasbourg, 16.07.2014 – À la fin d'une visite de quatre jours à Kiev et Odessa, Marietta de Pourbaix-Lundin (Suède, PPE/DD), corapporteuse de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) chargée du suivi de ce pays, a appelé les autorités ukrainiennes, et tout spécialement le Président Porochenko, à insuffler un nouvel élan au processus de réformes. Elle l'a notamment exhorté à revoir les changements qu'il propose d'apporter à la Constitution.

« La fenêtre d'opportunité pour faire adopter les réformes constitutionnelles, électorales et judiciaires, déterminantes pour le développement du pays, se referme rapidement et il y a eu peu d'avancées à ce jour », a déclaré Mme de Pourbaix-Lundin, à l'issue de sa visite.

« Les réformes constitutionnelles proposées par le Président Porochenko ne répondent que partiellement aux besoins de changement urgents du pays. Il n'y a, par exemple, pas trace des modifications nécessaires à une vraie réforme de la justice et du ministère public. Il ressort clairement de mes contacts avec tous les groupes représentés à la Verkhovna Rada qu'il n'y aura pas d'autre occasion de modifier la Constitution dans un avenir proche. Le Président ne doit pas laisser passer cette chance ».

Je l'invite vivement à soumettre au parlement une proposition révisée qui englobe d'entrée de jeu tous les points à traiter. Cette proposition devrait être le fruit d'une vaste consultation, y compris avec des partenaires internationaux, comme la Commission de Venise, et avec la société civile.

En l'état actuel, la proposition du Président prévoit vraiment de décentraliser le pouvoir au profit des instances locales et régionales, ce dont je me félicite. C'est un élément essentiel pour renforcer l'unité du pays et son évolution démocratique globale. Cependant, nombre de mes interlocuteurs s'interrogent sur le rôle et les pouvoirs des représentants du Président dans les régions, que la proposition de réforme entend instituer. Ce point doit être éclairci afin de lever toutes les inquiétudes, a-t-elle déclaré.

La rapporteure a également salué l'annonce de la tenue d'élections législatives anticipées, également recommandée par l'Assemblée, mais seulement si les conditions nécessaires sont réunies et uniquement lorsque tous les citoyens pourront y prendre part. « Organiser des élections anticipées alors qu'une grande partie de la population de l'est du pays ne peut pas aller voter nuirait à l'objectif premier de ces élections, qui est de renforcer la représentativité et la légitimité de la Verkhovna Rada. De plus, il faudra que ces élections soient organisées sur la base d'un nouveau code électoral et d'un scrutin proportionnel régional, car c'est la solution qui a les faveurs de pratiquement tous les partis et de tous les intéressés » a-t-elle ajouté.

S'exprimant ensuite sur sa visite à Odessa, la corapporteuse de l'APCE a souligné qu'il faut qu'une enquête soit menée en toute transparence sur les événements tragiques du 2 mai : « La population locale se pose beaucoup de questions au sujet de ces événements et ces questions devront recevoir des réponses claires pour couper court à la suspicion et éviter de possibles tensions. Je salue le travail effectué à ce sujet par un groupe de journalistes et d'experts de la société civile, qui mérite tout le soutien des autorités et de la communauté internationale. J'appelle d'ailleurs la communauté internationale à offrir l'assistance d'experts pour mener cette enquête. De même, l'enquête sur la centaine de morts de Maïdan, à Kiev, doit se poursuivre sans faillir ».

Mme de Pourbaix-Lundin a vivement condamné les violations des droits de l'homme et les exactions commises par les insurgés armés pro-russes, dont Amnesty International fait le récit dans un récent rapport : « Il ne saurait y avoir d'impunité pour ces crimes. Je condamne aussi les récents tirs de roquettes dont l'armée ukrainienne a été la cible et exprime mes sincères condoléances aux familles concernées. Les autorités ukrainiennes doivent prendre le plein contrôle de la frontière avec la Russie et Moscou doit immédiatement cesser d'armer les séparatistes pro-russes. Il est important que l'Occident maintienne la pression sur la Russie à ce sujet, y compris en appliquant des sanctions crédibles. J'appelle tous les acteurs concernés à soutenir pleinement le plan de paix du Président Porochenko, qui est le seul plan viable pour résoudre la situation dans l'est de l'Ukraine ».

Enfin, la corapporteuse de l'APCE a appelé instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe à mettre des ressources et des moyens financiers à disposition pour parer aux conséquences humanitaires des hostilités. « Les besoins essentiels des populations touchées par les combats dépassent de loin l'aide que

les autorités ukrainiennes et les organisations internationales fournissent actuellement. Nous devons faire plus ».

Mme de Pourbaix-Lundin a indiqué qu'elle continuerait, avec sa corapporteuse sur l'Ukraine, Mailis Reps (Estonie, ADLE), à suivre de près l'évolution de la situation dans le pays et qu'une autre visite aurait lieu en septembre ou en octobre.